

ARRETE [REDACTED] /MICA/SG/DCGU-CI
portant constatation de démarrage des activités de
la société BURKI [REDACTED] (G).

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE
ET DE L'ARTISANAT

- VU la Constitution ;
- VU le Décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n°2012-122/PRES/PM du 23 février 2012 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU la loi n° 62/95/ADP du 14 décembre 1995 portant Code des Investissements au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs ;
- VU le Décret n° 2010-524/PRES/PM/MCPEA/MEF du 17 septembre 2010 fixant les conditions d'application de la loi n° 62/95/ADP du 14 décembre 1995 portant Code des Investissements au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs ;
- VU l'ARRETE N°2 [REDACTED] MFB/CNI du 04 avril 2007 accordant l'agrément au régime "B" du Code des Investissements à la société BUF [REDACTED] pour la réalisation d'une unité de production de gaz industriel et médical à Ouagadougou ;
- VU le Procès-verbal de constatation de démarrage des activités de la société BUF [REDACTED] en date du 04 novembre 2011 ;

ARRETE

Article 1 : Est constaté pour compter du 04 novembre 2011 le démarrage des activités de la société BUR [REDACTED]).

L'exploitation antérieure au 04 novembre 2011 relève du droit commun.